

Nouveautés

LA TAXE D'APPRENTISSAGE EST DÉSORMAIS SCINDÉE EN DEUX :

Une fraction de 87 % de la taxe d'apprentissage versée **uniquement** à l'OPCO de branche et destinée au financement de l'apprentissage.

Une fraction de 13 % de la taxe d'apprentissage (= solde de la taxe d'apprentissage ou « dépenses libératoires ») destinée à financer les formations technologiques et professionnelles ainsi que les organismes spécialisés dans l'orientation ou l'insertion.

Cette fraction sera versée **directement auprès des écoles de votre choix avant le 31 mai 2020.**

L'A.I.S.P. est habilitée à recevoir la taxe d'apprentissage

Pour verser votre taxe d'apprentissage à l'A.I.S.P. :

Il est important de **préciser sur le bordereau de versement qui est au verso de notre courrier accompagnant ce dépliant le destinataire de la somme versée :**

CRP L'ENLENNAZ

Pôle Industrie, Bâtiment & Espaces verts
Logistique et Services Commerces
Numéro UAI : 0741644K

CRP LA PASSERELLE

Pôle Tertiaire et Métiers de Bouche
Pôle Artisanat et Services Commerces
Numéro UAI : 0741646M

Merci, votre soutien nous est très précieux

C.R.P L'Englennaz

CLUSES



52, Avenue de la Sardagne
CS 20156
74303 CLUSES CEDEX
Tél: 04.50.98.18.14
englennaz@aisp74.asso.fr
www.englennaz.com

C.R.P - C.P.O. La Passerelle

ANNECY LE VIEUX



24, Route de Thônes
ANNECY-LE-VIEUX
74940 ANNECY
Tél: 04.50.64.04.00
passerelle@aisp74.asso.fr
www.lapasserelle74.fr

AISP SIRET : 776 627 150 000 27
www.aisp74.fr

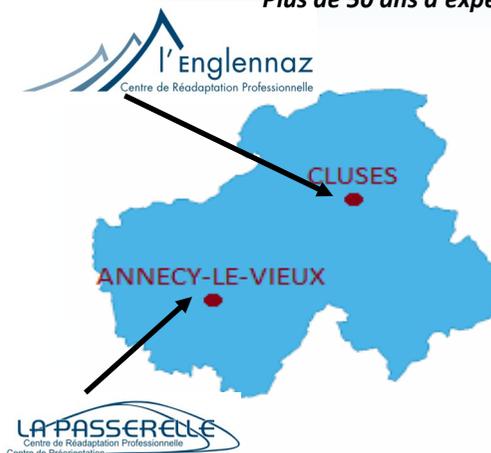
AISP Association pour l'Insertion
Socio-Professionnelle

La Taxe d'Apprentissage

Quelques chiffres sur nos Etablissements

235 places en formation pour :
350 stagiaires en situation d'handicap / an
35 personnes en formation continue / an
80 professionnels tous services confondus:
pédagogique, médical, administratif, logistique.....

Plus de 50 ans d'expérience!



Madame, Monsieur,

L'**AISP (Association Socio Professionnelle)** œuvre depuis de très nombreuses années au profit de la formation et de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Dans ses deux établissements, **les Centres de Réadaptation Professionnelle de CLUSES (L'Englennaz) et celui d'ANECY LE VIEUX (La Passerelle)**, l'A.I.S.P. forme plus de 300 personnes en situation de handicap, par an, pour leur permettre de retrouver une place citoyenne par le travail dans une société inclusive.

Notre association est réactive et adapte son offre de services aux besoins du monde économique. L'équipement de nos plateaux techniques est modernisé pour dispenser des formations à la pointe des technologies enseignées.

L'enjeu est de vous permettre l'embauche de personnes peut-être en situation difficile du fait de leur handicap, mais qualifiées après leur parcours dans notre association, pour assurer avec compétences l'emploi que vous pourrez leur proposer.

C'est pour ce challenge, partie intégrante de votre responsabilité sociale, que nous avons besoin de vous.

Le versement de votre taxe d'apprentissage à l'AISP permettra de le gagner .

Avec nos remerciements et cordialement.

Pour la Présidente de l'AISP
Catherine THONY, Directrice Générale



En 2019, grâce à la taxe d'apprentissage:

*** CRP / CPO La Passerelle**

- Une éplucheuse à légumes et un réchaud pour le Pôle Métiers de Bouche.

*** CRP L'Englennaz**

- Une machine à farter les skis pour la formation Agent Technicien Vendeur spécialisé en Matériels de Sports.
- De l'outillage de métrologie pour le Pôle Industrie.

Notre taxe d'apprentissage au service de personnes en situation de handicap

En devenant une entreprise citoyenne dans sa mission d'égalité des chances, facilitant l'accès à l'emploi de personnes en situation de handicap. En remplissant votre obligation d'emploi de personnes en situation de handicap par le recrutement de collaborateurs formés et compétents.

Pour améliorer les conditions d'apprentissage de vos salariés et futurs collaborateurs

Pour participer au développement économique, social et territorial

Pour développer des liens privilégiés durables à vos côtés
Mais aussi Pour faire progresser votre entreprise



Pourquoi verser à l'A.I.S.P. votre taxe d'apprentissage?

Afin de favoriser la formation de personnes reconnues travailleurs handicapés et contribuer ainsi à leur insertion dans la société. Notre association à but non lucratif, loi 1901, gère trois établissements et services dont deux de formation. Ils accueillent des personnes en situation de handicap qui doivent se former afin de se reconverter dans un nouvel emploi, en milieu ordinaire, suite à un problème de santé ou un accident. Parce que l'insertion des personnes handicapées est un devoir citoyen. Ces personnes acquièrent, sur des plateaux techniques performants, les compétences professionnelles dont vous avez besoin.

L'A.I.S.P. c'est aussi :

- 1 Une expérience au service du secteur "handicap" de plus de 50 ans
- 2 Une réponse individualisée et adaptée à tous (travailleur handicapé ou non)
- 3 Une implantation sur le département : Bassin Annécien et Vallée de l'Arve
- 4 Une association membre du réseau FAGERH (Fédération Nationale des CRP)

Nos projets pour 2020:

- 1 Aménagement des postes horlogers
- 2 Equipement en vélos électriques pour la formation Agent Technicien Vendeur spécialisé en Matériels de Sports
- 3 Mobilier PMR—adaptation au poste de travail



NOS FORMATIONS **DIPLÔMANTES**

5 domaines professionnels / 16 formations

Pôle Métiers de Bouche

- Cuisinier
- Pâtissier
- Agent de restauration



Pôle Industrie

- Agent de Fabrication de Produits Industriels
- Agent de Contrôle et de Métrologie
- Opérateur Régleur en Usinage
- Technicien en Organisation Contrôle Qualité et Métrologie

Pôle Artisanat et Services Commerces

- Agent Technicien-Vendeur Spécialisé en Matériels de Sports
- Commercial
- Horloger
- Horloger Wostep



Pôle Bâtiment & Espaces Verts

- Agent d'Entretien des Bâtiments
- Ouvrier d'Entretien des Bâtiments et des Espaces Verts

Pôle Tertiaire & Logistique

- Employé Administratif et d'Accueil
- Technicien d'Exploitation en Transports Terrestres de Marchandises
- Secrétaire Assistante